

Limousin Nature Environnement

Centre Nature La Loutre
87430 Verneuil sur Vienne
contact@lne-asso.fr

Source et rivière du Limousin

Centre Nature La Loutre
87430 Verneuil sur Vienne
contact@sources-rivieres.org

Zones rurales à défendre à la Croisière

Chez M. Dubois Christophe
26, Le Chézeau
87290 Saint Amand Magnazeix
duboischrist@wanadoo.fr

À M. le Président du SMIPAC
1, rue de l'Hermitage
23 300 la Souterraine
info@smipac.com

Objet : demande de communication des informations relatives au dossier d'aménagement de l'extension du Parc d'Activités de la Croisière.

Monsieur le Président,

Le code des relations entre le public et l'administration, complété par le code de l'environnement, mettent en œuvre le principe constitutionnel d'accès à l'information en matière d'environnement détenue par les autorités publiques.

La circulaire du 11 mai 2020 (NOR : TREK2011472C) de Mme la Ministre de la transition écologique et solidaire rappelle la consistance de ce droit « *d'accès effectif du public à l'information relative à l'environnement, que ce soit en réponse à des demandes de citoyens ou par voie de diffusion publique.* »

Le projet d'extension du PAC de la Croisière en zone rurale est juridiquement un projet soumis aux procédures du code de l'environnement puisqu'il impacte fortement, à toutes les étapes de sa concrétisation, l'environnement.

Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Parc d'Activités de la Croisière est juridiquement une autorité publique, régie par le code des collectivités territoriales. Il est donc soumis à l'obligation de communiquer sans restriction les comptes-rendus et délibérations de ses instances décisionnelles (bureau et comité syndical). Ce principe s'étend également aux documents expressément annexés aux délibérations et, plus généralement, à tout document en sa possession.

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir communiquer à nos associations, de préférence par voie électronique, toute information concernant la consistance et le calendrier prévisionnel d'analyse du projet d'extension du Parc d'Activités de la Croisière, et notamment :


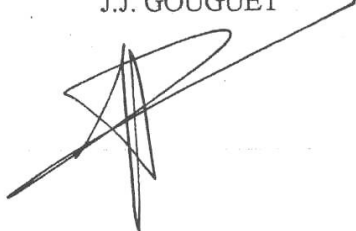
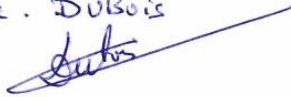
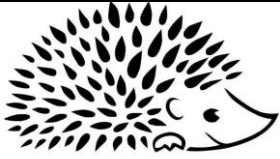


- le compte-rendu de la réunion publique ayant eu lieu le mardi 9 novembre 2021 à St Amand Magnazeix,
- le compte-rendu et les délibérations du comité syndical du SMIPAC du mercredi 22 septembre 2021 ainsi que les documents présentés relatifs au projet d'extension,
- le compte-rendu et les délibérations de la réunion de bureau préparatoire à ce comité syndical,
- la composition du comité de pilotage de ce projet et son calendrier prévisionnel de travail,
- l'ensemble des comptes-rendus de ces comités de pilotage (en présentiel ou en visioconférence) ayant eu lieu jusqu'à présent ainsi que leurs documents préparatoires,
- l'ensemble des documents fournis aux services de l'Etat de Haute-Vienne mais aussi de Creuse jusqu'à présent dans le cadre de ce projet,
- les documents inhérents à la caractérisation des habitats et des espèces,
- les documents inhérents au fonctionnement hydrographique du secteur notamment les études réalisées sur les zones humides.

L'ensemble de ces informations constituent des informations en matière d'environnement détenues par une autorité administrative, et donc, communicables au public.

La communication et la publication de ces documents, qui nous semblent devoir être mis en ligne sur votre site internet dédié (<https://www.smipac.com/documents-administratifs/vos-remarques-sur-le-projet-dextension-du-pac.htm>) constituent pour nous le préalable indispensable à une démarche de concertation que vous appelez de vos vœux.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos sentiments respectueux.

Cordialement.

Le Président de Limousin Nature Environnement	Le Président de Sources et Rivières du Limousin	Le Président de Zones rurales à défendre à la Croisière
Michel Galliot	Jean-Jacques Gouguet	Christophe Dubois
	<p>Le président, J.J. GOUGUET</p> 	<p>C. DUBOIS</p> 
 <p>LIMOUSIN NATURE ENVIRONNEMENT</p>	 <p>Sources et rivières du L I M O U S I N</p>	 <p>ZONES RURALES À DÉFENDRE À LA CROISIÈRE</p>